



**ACTION POSITIVE**

**CONFIDENTIEL**

**FORMULAIRE D’AUTO-IDENTIFICATION**

L’Université York valorise la diversité et encourage les demandes d’universitaires nationaux et internationaux qualifiés. York a mis en place un Programme d’action positive (AP) pour les nominations de professeurs et bibliothécaires. Les groupes désignés sont les femmes, les minorités visibles (membres de groupes racialisés), les personnes en situation de handicap et les personnes autochtones. L’auto-identification en tant que membre de l’un de ces groupes désignés est facultative, mais elle est requise pour qu’une candidature soit prise en considération dans le cadre du Programme AP. Nous vous encourageons à vous auto-identifier en cochant la ou les cases ci-dessous qui s’appliquent à vous. Les renseignements fournis seront utilisés exclusivement aux fins de l’embauche dans le cadre du Programme AP.

*Veuillez renvoyer le formulaire de déclaration à l’unité d’embauche*.

*Veuillez renvoyer le formulaire de déclaration à l’unité d’embauche*.

Pour plus d’information sur le Programme AP, veuillez composer le numéro de la ligne d’assistance AP au 416-736-5713.

**NOM DU CANDIDAT/DE LA CANDIDATE :** Cliquez ou touchez ici pour entrer du texte.

**Femme Oui** [ ]  **Non** [ ]

 **Personnes autochtones :** Premières Nations, Inuits ou Métis;  **Oui** [ ]  **Non** [ ]

Si vous avez répondu « oui », veuillez cocher l’une des cases suivantes :

[ ]  Peuples autochtones du Canada

[ ]  Peuples autochtones des États-Unis, y compris de l’Alaska (incluant les Premières Nations, les Inuits et les Métis), « Premières Nations « désignant les personnes d’ascendance autochtone d’Amérique du Nord

**Minorités visibles (racialisées)** : personnes autres que les peuples autochtones (d’Amérique du Nord incluant les Premières Nations, les Métis et les Inuits) qui ne sont pas de race blanche ou qui n’ont pas la peau blanche, quel que soit leur lieu de naissance.

Selon cette définition, faites-vous partie des minorités visibles (racialisées)? **Oui** [ ]   **Non** [ ]

Si vous avez répondu « oui », nous vous invitons à cocher volontairement toutes les cases pertinentes [[1]](#footnote-1):

 [ ]  Arabe
 [ ] Personnes noires d’ascendance africaine (par exemple, les personnes africaines et d’ascendance africaine des Caraïbes, des Amériques, de l’Europe)

 [ ] Chinois

 [ ] Philippin

 [ ] Japonais

 [ ] Coréen

 [ ] Latino-Américain de couleur (incluant les personnes autochtones de l’Amérique centrale et l’Amérique du Sud)

 [ ] Asiatique occidental de couleur (par exemple, Iranien, Libanais, Afghan)

 [ ] Sud-Asiatique (par exemple, Bangladais, Pakistanais, Indien de l’Inde, Guyanais, Trinidadien, Sri-Lankais, Est-Africain)

 [ ]  Asiatique du Sud-Est (par exemple, Birman, Cambodgien/Kampuchéen, Laotien, Malaisien, Thaïlandais, Vietnamien, Indonésien)

 [ ]  Personnes d’origine mixte (par exemple, avec un parent membre d’un groupe de minorité visible)

 [ ]  Autochtone - Peuples autochtones hors Amérique du Nord

**Personnes en situation de handicap**[[2]](#footnote-2) **Oui** [ ]  **Non**[ ]

[ ]  Je confirme que j’ai lu et compris les renseignements ci-dessus.

**SIGNATURE :** Cliquez ou touchez ici pour entrer du texte.

**DATE :**  Cliquez ou touchez ici pour entrer une date.

*Mis à jour en mai 2020 pour les candidats de l’Association des professeurs de l’Université York (YUFA)*

*La confidentialité des données personnelles est préservée pour le processus d’embauche*

1. *Groupe de minorités visibles (racialisées)* *Les classifications sont celles de Statistique Canada.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Les « personnes en situation de handicap » sont celles qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles d’ordre psychiatrique ou en matière d’apprentissage et : a) considèrent qu’elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi; ou b) pensent qu’elles risquent d’être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d’éventuels employeurs en raison d’une telle déficience. Cela inclut les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l’objet de mesures d’adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.* [↑](#footnote-ref-2)